



Opinion  
11 mars 2021

## Le biogaz : une énergie mature pour décarboner la mobilité

À l'heure où le Parlement s'apprête à travailler sur le projet de loi climat et résilience, les **filières de la méthanisation agricole, de la mobilité GNV/bioGNV et de l'énergie gaz se mobilisent pour promouvoir le biogaz** en particulier dans la mobilité. L'AFGNV et Terre.tv ont réalisé [un reportage sur le gaz vert](#) qui fait le point sur cette énergie renouvelable avec les Présidents de l'AFG (Association Française du Gaz), de l'AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France), de FNE (France Nature Environnement) et de l'AFGNV (Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules).

**Le gaz naturel et, de plus en plus, le biométhane, jouent un rôle croissant dans la transition énergétique.** Pourtant, trop de décisions publiques les mettent de côté sans raison objective et optent pour des choix dangereux pour la sécurité des systèmes énergétiques. Or le **gaz vert produit localement et porté par les agriculteurs** est efficace pour décarboner le secteur des transports durablement. Le **bioGNV est un vecteur de mobilité propre, abordable**, adapté à la diversité de nos territoires. En analyse du cycle de vie, les **véhicules GNV ont une empreinte CO<sub>2</sub> meilleure que celle des véhicules Diesel**. Avec le bioGNV, cette empreinte carbone est meilleure que celle des véhicules alimentés en électricité française faiblement carbonée.

Dans les territoires, les collectivités locales, les professionnels du transport routier de marchandises et de voyageurs et les acteurs industriels de la filière GNV/bioGNV se mobilisent pour **développer le parc de véhicules et le réseau des stations d'avitaillement**. Aujourd'hui, ils sont rejoints par les agriculteurs producteurs de biométhane qui, sous la bannière de **l'AAMF, s'engagent dans le soutien de station bioGNV « à la ferme » permettant de renforcer le maillage dans les territoires**.

Pour aider les professionnels du transport à réussir, dans les meilleures conditions, la décarbonation de leurs activités en 2050, **l'AAMF, l'AFGNV et l'AFG demandent une réglementation qui donne aux carburants renouvelables et notamment au bioGNV leur juste place**, en prenant en compte l'ensemble des émissions de CO<sub>2</sub> sur tout le cycle de vie des véhicules\*.

Patrick Corbin, président de l'AFG : « *La filière gazière s'engage à ce que ce gaz soit 100 % renouvelable en 2050 avec de nouveaux procédés* ».

Jean François Delaitre, président de l'AAMF : « *Nous avons décidé de montrer l'exemple avec 100 stations d'ici 2024, soit directement à la ferme soit sur la voie publique avec les collectivités locales et les transporteurs* ».

Jean Claude Giroit, président de l'AFGNV : « *Les véhicules GNV existent déjà et sont économiquement compétitifs. Avec le biométhane, leur empreinte carbone devient exceptionnelle* ».

\*IFP Energies Nouvelles a réalisé une étude pour l'AFG et l'AFGNV qui compare le bilan carbone en analyse du cycle de vie des véhicules alimentés par des carburants classiques et alternatifs. L'étude révèle que les véhicules légers roulant au bioGNV sont meilleurs pour le climat que les autres motorisations. Consulter l'étude « Etude ACV de véhicules roulant au GNV et bioGNV » : [https://www.afgaz.fr/wp-content/uploads/rapport\\_afg\\_versionfinale-1.pdf](https://www.afgaz.fr/wp-content/uploads/rapport_afg_versionfinale-1.pdf)



**A propos de l'Association Française du Gaz :**

Fondée en 1874, l'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 8 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, CFBP, Gazprom, GRDF, GRTgaz, Teréga), 31 membres associés et environ 600 membres sociétaires. Elle est mobilisée sur l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité, à l'efficacité énergétique, à la mobilité et au développement des énergies renouvelables.

[www.afgaz.fr](http://www.afgaz.fr)

**À propos de l'AFGNV :**

L'AFGNV fédère les acteurs publics, économiques et industriels français pour accompagner le développement de l'usage carburant du gaz naturel et des gaz renouvelables en France. L'association compte plus de 120 membres parmi lesquels des constructeurs de véhicules, des équipementiers de l'industrie gazière, des motoristes, des équipementiers de l'industrie automobile, des distributeurs et des fournisseurs d'énergie, des sociétés de transport collectif urbain, des entreprises de collecte d'ordures ménagères et des collectivités locales. [www.afgnv.org](http://www.afgnv.org)

**À propos de l'AAMF :**

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France est la voie représentative de la méthanisation agricole en France. Elle fédère la majorité des sites agricoles dans toute leur diversité : individuels ou collectifs, cogénération ou injection, petites ou grosses unités, infiniment mélangé ou phase solide... Elle accompagne les porteurs de projets, informe et forme les exploitants d'unités, est un référent technique de la filière biogaz agricole. AAMF en quelques chiffres : 370 adhérents – de 20 à 4000 KWé – de 35 à 300 Nm<sup>3</sup>.

**Contacts presse :**

Laurence Confort – [laurence.confort@afgaz.fr](mailto:laurence.confort@afgaz.fr) – 06 60 91 95 30

Marie Leroy – [marie@monet-rp.com](mailto:marie@monet-rp.com) – 06 82 97 97 50

Gilles Durand – [gdurand@afgnv.fr](mailto:gdurand@afgnv.fr) 07 86 97 02 51